

et pour un adjoint célibataire

- de 637 frs pour le 1er semestre 1949
- de 764 frs pour le 2° semestre 1949
- de 692 frs pour le 1er semestre 1950

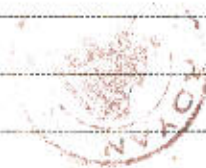
et ainsi de suite, chaque mensualité étant augmentée de 127 frs 40 tous les semestres.

Conformément à l'art. 4 du décret du 21 Mars 1942, l'Institutur chargé de la direction d'une école ou chargé de l'enseignement dans un Cours Complémentaire reçoit une indemnité majorée au cinquième.

Fait et délibéré à Royan, les jour et mois que dessus
Ont signé au registre M. les Membres présents.

PMU EXTRAIT COMPLET

Le Maire



[Handwritten signature]

RB/YT

Mairie de Royan

Ministère de la Reconstruction
et de l'Urbanisme

Référence à apposer
dans la réponse

8 JUIL 1950

7477. A2

Le

DÉLEGATION DÉPARTEMENTALE
DE LA CHARENTE-MARITIME

DIVISION DE ROYAN
Villa Marquisette - ROYAN

BOITE POSTALE N° 31 TÉL. N° 100

BUREAUX OUVERTS
de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. 30

- FERMÉS -

les MARDI, VENDREDI
toute la journée
et le SAMEDI après-midi

LE CHEF DE DIVISION

à

Monsieur le MAIRE
de ROYAN

OBJET : Ecole Perpigna.

Référence à apposer
dans votre réponse
N° 554 S.

Monsieur le Maire,

Comme suite à notre entretien,
je vous serais très obligé de m'adresser
une copie de la délibération du Conseil
Municipal acceptant le principe de l'achat
par la Ville de ROYAN de l'Ecole de Perpi-
gna.

Veuillez agréer, Monsieur le
Maire, l'assurance de mes sentiments
distingués.



R. Bay
R. BAY.